

Le représentant des habitants donne lecture du texte suivant :

De vertegenwoordiger van de inwoners geeft lezing van de volgende tekst :

*Cher(e)s membres du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les échevins,
Monsieur le Bourgmestre,
Cher(e)s Anderlechtois et Anderlechtoises,*

L'interpellation que nous vous adressons aujourd'hui s'inscrit dans le cadre d'une large campagne menée à l'échelle de la Fédération Wallonie – Bruxelles intitulée « Communes hospitalières ». Elle touche peu à peu toutes les communes. De nombreux conseils communaux ont été ou seront d'ici peu appelés à se pencher sur la question de l'accueil des migrants et de la mise en œuvre des droits, quels que soient leur nationalité ou leur statut.

Le succès de la manifestation du 12 novembre en soutien aux sans-papiers, du Contre-Sommet citoyen du 12 décembre et de la manifestation du 13 décembre, la campagne des 300 activistes qui, dans la nuit du 6 novembre, ont détourné des milliers d'espaces publicitaires dans des stations de métro pour dénoncer la politique migratoire actuelle, ainsi que la chaîne humaine ayant rassemblé quelques 3000 personnes le 21 janvier 2018 pour protester contre l'organisation de nouvelles rafles de migrants, et la solidarité de nombreu(x)ses citoyen(ne)s qui hébergent encore aujourd'hui les migrant(e)s du Parc Maximilien et de la gare du Nord prouvent la motivation de plus en plus de citoyen.ne.s à s'engager aux côtés des migrant.e.s et à revendiquer une autre politique migratoire.

Les citoyennes et citoyens d'Anderlecht et les associations anderlechtoises actives dans la défense des droits fondamentaux des migrants, particulièrement interpellés par les situations de pauvreté de Belges et de migrants dans leur commune, souhaitent que celle-ci s'engage encore plus résolument dans l'élaboration d'un véritable vivre ensemble dans lequel tous les habitants d'Anderlecht auront leur place.

Si les compétences en matière d'entrée, de séjour et d'éloignement des étrangers sont fédérales et que l'intégration est une compétence régionale, les collectivités locales sont néanmoins des acteurs clef de l'accueil, de l'hospitalité et du respect des droits des migrants.

Celles-ci peuvent créer un cadre qui permette de sensibiliser leur population et d'améliorer l'accueil et le séjour des migrants qui résident sur leur territoire. Les migrants – quel que soit leur statut de séjour (demandeurs d'asile, réfugiés ou sans papiers) – doivent être considérés comme des citoyens comme les autres et doivent pouvoir jouir de leurs droits afin de participer pleinement à la vie locale.

Nous sommes conscients que la commune d'Anderlecht, entraînée par des initiatives citoyennes de solidarité, s'efforce déjà de valoriser sa diversité culturelle et cherche des solutions fondées sur l'égalité de droits. Mais nous pensons que seule une motion forte qui envoie un message tant à la population qu'à l'extérieur, relayée par celles et ceux qui le peuvent vers les échelons régionaux ou fédéraux, permettra de construire un avenir commun meilleur encore, de donner une vie plus digne aux migrants d'Anderlecht et de refuser le repli sur soi.

C'est pourquoi nous vous interpellons pour vous demander de voter une motion forte.

Nous vous demandons, en conséquence, de prendre les engagements suivants :

SENSIBILISER la population sur les migrations et l'accueil de l'autre :

- *Mettre en place une formation initiale et continue des personnels communaux et de la police locale en contact avec le public aux droits des étrangers et sensibiliser*

aussi l'ensemble des personnels à la diversité et au respect de l'autre.

- *Sensibiliser les élèves des écoles communales, les organisations de jeunesse et les groupes actifs sur la question spécifique de l'accueil des migrants, de leurs droits, des difficultés qu'ils rencontrent ici, des situations qu'ils ont vécues et des risques qu'ils ont pris. Donner à tous des éléments objectifs pour reconsidérer leurs éventuels préjugés et donner plus d'outils techniques qui leur permettent d'orienter les migrants dans la commune.*
- *Promouvoir, dans les centres culturels communaux, la diversité culturelle présente sur la commune. Organiser et soutenir d'autres occasions de rencontres entre toutes les populations de la commune.*
- *Soutenir les initiatives citoyennes et tous les bénévoles qui viennent en aide aux étrangers et primo-arrivants de la commune.*
- *Imaginer une fête communale large et participative sous le signe de l'hospitalité et de la rencontre pour faire connaître les engagements de la commune.*
- *Créer des espaces de rencontres et des événements ponctuels qui valorisent la multiculturalité et la solidarité.*

Pour améliorer l'accueil :

- *Créer et maintenir des conditions d'accueil, en matière de guichets, de plage horaire et de nombre de prestataires, qui permettent d'assurer une information complète sur les services et aides offerts par la commune à destination de tous les résidents, qu'ils soient Belges, étrangers européens ou extra-européens, avec ou sans papiers.*
- *Rendre accessible les informations utiles aux personnes migrantes dans les langues qu'ils utilisent via un service d'interprétariat social et via le site internet de la commune.*
- *Faciliter l'utilisation de l'interprétariat social par les fonctionnaires de l'état civil, et/ou proposer des interprètes communaux afin d'aider les personnes dans leurs démarches.*
- *Faire en sorte que les documents administratifs soient délivrés gratuitement ou à des prix accessibles aux plus démunis et, tant que possible, fournis sur internet aux associations.*
- *Assurer un service de médiation auquel la population, étrangère ou non, peut faire appel en cas de difficultés rencontrées.*
- *Créer une cellule « Primo-arrivants » qui se chargerait des premiers besoins d'urgence, de l'information et de l'accompagnement dans les démarches administratives.*

Pour une information de qualité :

- *Organiser des séances d'information à destination de tous les citoyens et mentionner dans le mensuel communal *Anderlecht Contact* et autres documents ou périodiques publiés par l'administration communale les services et associations qui peuvent aider les nouveaux arrivants de toutes origines à s'intégrer dans la commune. Chaque habitant pourrait ainsi aiguiller les autres vers les services adéquats.*
- *Délivrer une information claire et précise concernant les droits de chacun (Aide Médicale Urgente, demande de régularisation, scolarité des enfants, aide juridique, mariage, ...).*
- *Informers les entreprises locales sur les droits des migrants et leur accès au marché du travail.*

Le respect des procédures et des droits :

- Veiller au respect des délais légaux fixés pour toute démarche administrative ou juridique – particulièrement en matière de domiciliations, de radiations, et de naturalisations - et veiller à une transmission efficace et rapide vers les autres administrations (entre autres l'Office des étrangers et les Régions).
- Respecter les compétences communales et ne pas exiger de conditions supplémentaires non prévues par la loi (par exemple le certificat de coutume en cas de mariage...).
- Adapter les exigences administratives du bureau des étrangers par rapport aux réalités du pays d'origine. Ne pas demander de documents qui s'avèrent être introuvables dans le pays d'origine.
- Être vigilant dans les procédures de radiation et faciliter la procédure de réinscription par la commune.
- Respecter la législation concernant les refus d'inscription à une adresse, et veiller à informer les personnes de l'existence de l'inscription provisoire au CPAS.
- Respecter le droit à la vie privée et familiale lors de l'enregistrement des déclarations de mariage ou de cohabitation et de reconnaissance de paternité.

Pour favoriser l'intégration des migrants :

- Donner une information complète sur les parcours d'intégration via des séances à la Maison de l'Emploi notamment.
- Systématiser l'orientation vers les cours de Français Langue Étrangère et trouver les moyens de les rendre accessibles aux sans – papiers. Soutenir davantage la mission de la Cohésion Sociale.
- Susciter et soutenir l'intégration socio-professionnelle des migrants via les organismes communaux, para-communaux ou associatifs compétents (en ce compris les OISP et Missions Locales, les bureaux d'aide aux entrepreneurs, etc.) et orienter vers les organismes régionaux compétents (VDAB, Actiris, FOREM et guichets entreprise).
- Enjoindre les travailleurs sociaux et les agents de la commune à toujours interpréter les lois de la manière la plus avantageuse qui soit pour chaque personne.
- Communiquer une information correcte et spontanée sur les procédures de séjour, de mariage ou cohabitation légale, d'accès à la nationalité, sur les services existants au sein de la commune et s'assurer que les étrangers les comprennent.
- Favoriser l'intégration et la participation des plus démunis, avec ou sans papier, via l'octroi de tickets « Article 27 ».

En ce qui concerne l'accueil spécifique des réfugiés et des sans-papiers :

- Dans le cadre de la transition de l'aide matérielle vers l'aide financière, assurer un accompagnement personnalisé et l'aide à la réinstallation.
- Mettre en place une ILA (Initiative locale d'accueil) pour raccourcir les délais de réinstallation et faire en sorte que cette ILA puisse bénéficier d'un assistant social qui prenne le temps d'un accompagnement vraiment personnalisé.
- Prêter une attention toute particulière aux Mineurs Non Accompagnés (MENA) et informer la population locale de la possibilité de devenir tuteur pour les MENA.
- Favoriser leur intégration scolaire comme celle de tous les réfugiés (dispositifs Daspa suffisants).
- Permettre aux jeunes sans-papiers scolarisés d'achever, au-delà de 18 ans, la scolarité secondaire commencée et de voir leurs diplômes homologués.
- Prendre en charge, pour les moins nantis, les frais scolaires obligatoires.

- *Maintenir un accès de qualité pour la carte d'aide médicale d'urgence et élargir celle-ci aux soins dentaires, ophtalmologiques et orthopédiques.*
- *Assurer la prise en charge de la première consultation médicale.*
- *Aider les associations à fournir des titres de transports STIB aux personnes sans papier afin qu'elles puissent se déplacer légalement.*
- *Faciliter l'inscription de tous, y compris des sans-papiers, aux activités culturelles ou sportives, à savoir, notamment, la création d'un PASS communal distribué par le CPAS ou les associations qui permettra d'accéder aux bibliothèques, écoles de devoirs, clubs sportifs et de loisirs de la commune en général.*
- *Ouvrir les centres de jour, clubs de seniors et les homes aux sans-papiers âgés.*
- *Développer des structures d'accueil, particulièrement de nuit, pour les personnes sans-abri, quelle que soit leur nationalité, origine et situation administrative.*
- *Soutenir les hébergeurs de la Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés qui résident sur la commune, en leur permettant de bénéficier pour les personnes qu'ils hébergent : d'une aide dans les soins médicaux via par exemple, une carte médicale ou des permanences médicales gratuites, ...) ; d'une aide alimentaire via l'octroi de bons, de colis, ou d'un accès à l'épicerie sociale ; d'une intervention dans les moyens de transports, afin de permettre aux migrants de voyager légalement dans les transports en commun.*

Concernant les contrôles et possibles arrestations :

- *Préciser les motifs exacts de convocation dans les courriers adressés par les communes aux sans-papiers (tels que requis par l'arrêt de la Cour Européenne des Droits de l'Homme dans son arrêt Conka contre la Belgique en 2002).*
- *Faire respecter l'article 15 de la Constitution sur le principe d'inviolabilité du domicile et ne procéder à aucune arrestation sans mandat du juge au domicile d'une personne sans-papier, s'assurer que les policiers communaux n'utilisent pas de ruses pour contourner ce principe fondamental.*
- *Lors d'une plainte déposée par une personne sans-papier, faire primer son statut de victime et lui permettre de venir, en toute confiance dans la police de proximité, dénoncer les infractions commises.*
- *Enjoindre la Police locale à ne pas procéder à des arrestations, uniquement sur la base de l'irrégularité de leur séjour, des enfants ou familles sans-papiers sur le chemin de l'école ou aux abords des écoles, des lieux de culte et des occupations et dans les transports publics.*
- *De ne pas fonder les opérations de contrôle d'identité sur base d'un profilage ethnique et de fournir un récépissé lors de chaque contrôle.*
- *De ne pas procéder, sur ordre de l'Office des Étrangers, à l'arrestation de personnes en procédure de regroupement familial et/ou qui ont des enfants résidant sur le territoire communal.*
- *De se positionner contre le projet de loi du gouvernement autorisant les visites domiciliaires en vue d'arrêter les personnes en séjour illégal en Belgique.*

Pour une politique de logement :

- *Sensibiliser les propriétaires de biens immobiliers au respect de la législation en matière de discrimination au logement et les sensibiliser à l'intérêt des Agences Immobilières Sociales (AIS) et d'associations qui soutiennent des baux précaires.*
- *Développer une liste « bis » de demandes de logement social qui permettra, une fois les permis de séjour acquis ou le statut régularisé, de se retrouver sur la liste par ordre de demande. Encourager les AIS à appliquer cette même règle.*
- *S'engager à attribuer les logements publics qui demeurent vides à ce jour, qu'ils*

soient gérés par la Commune ou par le Foyer Anderlechtois.

- *Utiliser le droit de gestion publique pour des biens privés également.*
- *Demander aux agents qui effectuent l'enquête de domiciliation de faire la différence entre colocataires et cohabitants. Être colocataires ne signifie pas forcément une prise en charge financière mutuelle et ne devrait pas avoir d'incidence sur les allocations.*
- *Soutenir les éventuelles occupations collectives de personnes, avec ou sans papiers, présentes sur le territoire communal ou, le cas échéant, trouver une alternative de logement de moyen à long terme pour les occupants.*
- *Garantir l'accès aux hébergements d'urgence y compris aux personnes sans papiers et aux familles.*
- *Garantir l'inviolabilité du domicile, même en cas d'occupation, tel que prescrit par la CEDH et par la Constitution belge, sauf dans les cas prévus par la loi et sous mandat judiciaire si nécessaire.*

Enfin, nous souhaitons que soit mise en place une équipe de suivi régulier des engagements que vous voudrez bien prendre et de leur adaptation au cours du temps. Cette équipe rassemblerait, idéalement, à la fois des représentants de la commune et des membres d'associations qui travaillent sur le terrain à Anderlecht.

Pourriez-vous, Monsieur le Bourgmestre et membres du collège et du conseil, nous faire part de votre sentiment quant à cette motion et dans quel délai et quelle mesure vous pourriez l'adopter.

Merci pour l'attention que vous nous avez déjà portée aujourd'hui.

Le groupe « Commune Hospitalière »

d'Anderlecht.

Le représentant des habitants ajoute :

De vertegenwoordiger van de inwoners voegt toe :

Ce soir, vous allez adopter ou rejeter un texte concernant les visites domiciliaires. Le but de cette campagne est d'essayer de voir plus large que cela, d'essayer d'aller plus loin et de se donner les moyens de le faire.

I. EMMERY donne lecture du texte suivant :

I. EMMERY geeft lezing van de volgende tekst :

Je vous félicite pour ce que je viens d'entendre et évidemment pour votre engagement. C'est une procédure qui est habituellement utilisée pour attirer l'attention du Conseil sur un problème qui concerne directement les interpellants. Ici, c'est différent puisque vous êtes des citoyens qui se mobilisent pour l'intérêt d'autres citoyens. Cela mérite d'être souligné. Cette générosité est tout à votre honneur. Bravo.

Comme vous l'avez relevé dans votre texte, beaucoup de politiques concernent l'accueil et l'intégration des migrants. Cela dépend d'autres niveaux de pouvoir. Mais le pouvoir local que vous interpellé ce soir est l'échelon démocratique le plus proche du citoyen. Il a véritablement toute son importance dans la gestion des migrations. Vous intitulez votre interpellation « Rendons notre Commune hospitalière », j'aurais préféré un titre plus en phase avec la réalité. Néanmoins, ne s'agit-il pas plutôt de rendre notre belle Commune d'Anderlecht plus hospitalière ? En effet, à côté de l'action politique telle qu'elle se profile ce soir, il y a tout le vécu quotidien à travers le vécu du Collège mais aussi l'accent

associatif communal au sens plus large. C'est dans ce sens que je voudrais vous dire combien, notamment, l'action culturelle menée à Anderlecht, à travers son centre culturel est respectueuse de cet accueil et de cette intégration de l'étranger-voyageur. Une belle expérience fut le travail de mémoire mené dernièrement sur la Syrie à la « Maison des Artistes » en collaboration avec « Refugees got talent » et le « Musée juif ». De nombreux autres projets existent dont celui sur lequel je préfère être discrète par ces temps troublés que nous vivons et qui rejoint celui de la plateforme citoyenne. Ce projet est mené avec la bienveillance de l'ensemble du Collège.

Vous voyez, chers citoyens, il y a matière à se parler et à échanger. C'est tout mon espoir de pouvoir à l'avenir, en tant que cheffe de groupe du PS-Spa-CdH, créer un dialogue qui soit permanent avec vous sur ce projet de société incluant que nous appelons tous de nos vœux. Poursuivons donc cette belle aventure ensemble. Comme vous l'avez dit, ce sera un beau conseil communal qui traitera de Droits de l'Homme et des droits d'asile, puisqu'une motion contre les visites domiciliaires sera bientôt débattue ici à l'initiative de notre groupe, d'ailleurs rejoint par les formations ECOLO-GROEN et DEFI.

J. DROUART dit que son groupe soutient également le projet et se joint aux félicitations par rapport à l'engagement citoyen quant aux mesures proposées ce soir. Effectivement, cela va au-delà des visites domiciliaires et nous en aurons l'occasion d'en débattre ce soir. Le groupe ECOLO-GROEN est parfois plus critique quant au côté hospitalier de notre Commune. Il est déjà intervenu à quelques reprises sur des interpellations qui les faisait douter de cela mais, globalement, l'objectif est de la rendre plus hospitalière. Il espère de tout cœur que malgré le fait qu'il soit dans l'opposition, la majorité se joindra à lui pour faire en sorte que la motion soit acceptée.

W. VANDENBOSSCHE begrijpt dat de verkiezingen in aantocht zijn. Hij heeft dit document grondig doorgenomen en hij dacht dat deze interpellatie in essentie moest gaan over materies van gemeentelijk belang. Al wat hier gevraagd wordt, op twee, drie punten na, betreft de Franse gemeenschap, de regio en de federatie. De MR heeft ingestemd met dit soort van politiek debat. Hij is nieuwsgierig om toch even de fractievoorzitter van de MR op dat vlak aan te horen als hij de moed heeft om te spreken in deze. Ten tweede wil hij zeggen dat er ook een Vlaamse gemeenschap bestaat. Men heeft de zware fout gemaakt om aan de overgrote meerderheid van dit land voorbij te gaan en zich enkel te richten tot één taalgroep. W. VANDENBOSSCHE vraagt zich af of ze hier voor de splitsing van het land pleiten, ofwel voor de opdeling tussen de ene gemeenschap en de andere, en eigenlijk moet hij eerlijk zeggen dat hij dat had verwacht, want hij ziet duidelijk aan de inhoud en de wijze waarop dit opgemaakt is, dat ze niet over een nacht ijs zijn gegaan. Ze maken daar net de fout om te zeggen “c'est une campagne”, in plaats van te zeggen, het is een interpellatie. Het is duidelijk een campagne ! Maar een campagne op dat vlak heeft niks te maken met wat men in de gemeente doet. Het is een bepaalde politieke denkwijze die men zo naar de gemeenteraad wil gaan vertalen.

W. VANDENBOSSCHE wilt in de eerste plaats zeggen dat er in dit land, in de gemeenschappen, in de gewesten, maar ook in deze gemeente, zeer veel inspanningen worden gedaan die terecht zijn en die een antwoord bieden op de problematieken waar de inwoners mee te maken krijgen. Het is geen misverstand dat hij dit hier naar voor wil schuiven. Ook de christendemocraten zijn er diep van overtuigd dat, op de meest humane manier, mensen in nood of die vluchten uit landen in oorlogssituatie, dat deze mensen begeleid en opgevangen moeten worden. Maar vandaag dit type van maatschappelijk debat naar voor schuiven is een zware fout die men maakt. Men wil de samenleving wijzigen in functie van een regelgeving die aangepast moet worden. Hij denkt dat de

vertegenwoordiger van de inwoners op veel echelons zijn pleidooi moet gaan houden om te bekomen dat hij een meerderheid vindt en bereid is om dit te doen. De vertegenwoordiger stelt vereisten die de Vlaamse gemeenschap dertig jaar geleden niet durfde stellen in deze gemeente, moesten we voor de Vlamingen gevraagd hebben wat hij hier durft vragen !

Als men het document goed leest, moet men de arbeidsmarkt aanpassen. Rechten moeten gerespecteerd worden, de schrappingen moeten aangepast worden. Frans moet niet alleen aangeleerd worden, maar ook Nederlands, de taal van de grootste groep van het land.

W. VANDENBOSSCHE wil tot de essentie komen : de vertegenwoordiger moet niet alleen een pleidooi van eisen en rechten aanhouden, maar het zou beter zijn ook een pleidooi te houden van plichten voor de mensen die toekomen ! De nieuwkomers moeten ook de regels van het land en van hun nieuwe omgeving als essentieel beschouwen en respecteren. De wijze waarop dit document neergeschreven is, duidt op een politieke stroming die niet de onze is. De inwoners hebben zeker niet het monopolie van deze problematiek van de humanitaire en de menselijke aanpak. Hij zou willen zeggen: "U zou beter uitgaan van de universele verklaring van de rechten van de mens. U zou beter uitgaan van het respect van de waardigheid, de democratie, de tolerantie en daarop uw samenleving opbouwen. En misschien, kunnen we mekaar vinden als we dat doen !"

W. VANDENBOSSCHE kan hier politiek mee omgaan, de bevolking niet. Met dit soort van teksten, met alle respect, heeft I. EMMERY zelf niet de moed om een duidelijke stelling in te nemen in deze. De PS gaat voor kiezers en we zijn aan het wegglijden in dat soort verhaal. We hebben hier nood aan een fundamenteel maatschappelijk debat dat wordt gehouden in de federale en regionale parlementen, debatten over inburgering en begeleiding. Spijtig voor de interpellatie van de vertegenwoordiger van de inwoners, maar het leven is niet alleen krijgen, het is ook geven !

N. VAN LYSEBETTEN heeft meer dan een bedenking bij deze interpellatie. Allereerst wil ze zeggen dat het gewoon om de onwettigheid gaat! Alles wat hier verklaard wordt, is meer dan onwettig. Maar toch werden een aantal positieve punten naar voor geschoven, waarop ze in positieve zin kan reageren.

N. VAN LYSEBETTEN geeft lezing van de volgende tekst :

N. VAN LYSEBETTEN donne lecture du texte suivant :

– Het voor de ambtenaren van de burgerlijke stand gemakkelijker maken om een beroep te doen op sociale tolken en/of inzetten van gemeentelijke tolken om mensen te helpen bij de stappen die ze moeten ondernemen.

Een cel "nieuwkomers" inrichten die tegemoet zou komen aan de dringendste noden, informatie zou verstrekken en nieuwkomers zou begeleiden bij de administratieve stappen die moeten worden genomen.

Duidelijke en nauwkeurige informatie verstrekken over de rechten die iedereen heeft (dringende medische hulp, regularisatieaanvraag, onderwijs voor de kinderen, juridische hulp, huwelijk...).

Antwoord:

Het lokale bestuur is steeds a priori het eerste aanspreekpunt voor nieuwkomers. Het moet die taak op zich nemen. Maar de administratieve lasten zijn ook hoog. N-VA vraagt daarom dat het gemeentebestuur vooral als infopunt zou fungeren door zich te beperken tot de informatie over de administratieve stappen die moeten worden ondernomen en voor het overige te verwijzen naar bestaande initiatieven zoals het agentschap integratie en

inburgering en BON, het Brussels onthaalbureau voor inburgering, dat overigens een antenne heeft op het grondgebied van Anderlecht. Deze instanties zijn specifiek opgericht om aan de noden van nieuwkomers tegemoet te komen. Dit nog eens door de gemeente laten doen is dubbel werk dat nutteloze kosten met zich meebrengt.

– De lokale ondernemingen informeren over de rechten van migranten en de toegang tot de arbeidsmarkt.

Antwoord :

Dit is een goede zaak want enkel migranten met een tijdelijke of permanente verblijfsvergunning mogen werken. Illegalen tewerkstellen brengt risico's mee voor zowel de werkgever als de werknemer. N-VA roept de burgemeester op om hier een actieve rol in te spelen.

- Collectieve huisvestingen op het grondgebied van de gemeente ondersteunen waar personen met of zonder papieren verblijven, of desgevallend, een alternatieve huisvesting vinden voor de middellange of lange termijn.

Antwoord :

Het ondersteunen of organiseren van illegaal verblijf is vanzelfsprekend niet de taak van een overheid. Voor wie zijn asielaanvraag wordt geweigerd, en als ook het beroep negatief is, is terugkeer de enige optie. Wie geen wettig verblijf meer heeft op ons grondgebied moet het land verlaten.

– De lokale politie bevelen om niet over te gaan tot arrestaties van kinderen of families zonder papieren op weg naar school of in de omgeving van scholen, gebedshuizen, huisvestingen en op het openbaar vervoer, enkel en alleen op basis van het feit dat men illegaal in de gemeente verblijft.

Antwoord:

Het is een ondankbare taak om mensen op te pakken maar de medewerkers van de Dienst Vreemdelingenzaken en de politie trachten deze taak zo respectvol en humaan mogelijk uit te voeren.

Wie zich in de illegaliteit bevindt, mag verwachten om te worden opgepakt, waar men zich ook bevindt.

– Niet overgaan tot arrestaties, op bevel van de dienst Vreemdelingenzaken, van personen die in een procedure van gezinshereniging verwickeld zijn en/of van personen van wie kinderen op het grondgebied van de gemeente verblijven.

Antwoord:

Het is een algemeen principe dat buitenlanders legaal verblijf moeten aanvragen voor ze naar België komen. Een aanvraag tot gezinshereniging moet dus vanuit het buitenland gebeuren. Een verblijfsaanvraag indienen in België is alleen mogelijk in een aantal welbepaalde situaties. Wie zich niet onder één van deze voorwaarden bevindt, is dus illegaal in België en kan worden gearresteerd.

Bepaalde partijen willen de asielpoorten openzetten, N-VA wil ze verstrengen en controleren. Er zijn lessen te leren uit het verleden (massale collectieve regularisaties en asielcrisisen).

– Verenigingen helpen om tickets van de MIVB uit te delen aan personen zonder papieren zodat zij zich op een legale manier zouden kunnen verplaatsen.

Antwoord:

Het is ondenkbaar dat een overheid mensen zou helpen om in de illegaliteit te leven, wat deze hulp ook moge zijn. Op die manier wordt een humaan asielbeleid ondergraven.

– In de gemeentelijke culturele centra de culturele diversiteit promoten die in de gemeente aanwezig is.

Antwoord:

Culturele diversiteit promoten in de culturele centra is een mooi ideaal. Maar de gemeenten in het Brussels Gewest slagen er zelfs niet in om wat de Nederlandstalige inwoners betreft, een volwaardig promotiebeleid, die naam waardig, te voeren.

Nochtans is het ook belangrijk dat nieuwkomers via het gemeentebestuur geïnformeerd worden over de aanwezigheid van de 2 taalgemeenschappen in Brussel. Deze aanwezigheid biedt immers kansen aan nieuwkomers. De N-VA stelt zich dan ook ernstige vragen bij het beleid dat de gemeente kan voeren rond diversiteit in zijn ruime betekenis.

N. VAN LYSEBETTEN voegt toe dat de NVA deze interpellatie niet ondersteunt omdat het meestal gebaseerd is op de onwettigheid en omdat de NVA de onwettigheid niet ondersteunt.

L. BOGEMANS zegt dat elke mens op een menswaardige manier behandeld dient te worden. Dat is een principe dat door iedereen onderschreven moet worden. Hij meent, en hij is er van overtuigd, dat onze gemeente dat toepast. Er zijn een paar zaken waar hij toch echt moeite mee heeft. Er wordt gemakkelijk gesproken over gelijke rechten. Maar er zijn ook gelijke plichten. Met een wetgeving zijn er altijd rechten en plichten. De plicht is, als iemand toekomt in een land, als migrant, om te beginnen met zich te regulariseren. Als men weigert zich te regulariseren, dan gaat men in de onwettigheid. Mensen die die onwettigheid steunen, plaatsen zichzelf ook in de onwettigheid. Hij gelooft dat onze gemeente al op een hele goede manier tussenkomt en al veel inspanningen doet. Hij gelooft niet dat onze gemeente zich in de onwettigheid wil zetten. De mensen zonder papier worden zo vaak geïnformeerd: wat zijn de mogelijkheden? Op welke manier kan men zich op een wettige manier in orde zetten? Mensen die kiezen om in de illegaliteit te blijven en die gesteund worden in die illegaliteit, dat is mensen gaan steunen om een leven te gaan leiden zonder enig toekomstperspectief. Hij kan niet begrijpen, onafhankelijk van de politieke overtuiging, waarom mensen andere mensen in de toekomst in de miserie willen zetten ! Hij vindt het eigenaardig dat onwettigheid gepredikt word, gesteund word, zelfs door de meerderheidspartijen. Het is onbegrijpelijk !

R. ARHOUCHE estime qu'il faut avant tout rendre les Communes plus hospitalières. Ici à Bruxelles, et principalement à Anderlecht, c'est réputé raciste. Quand il voit l'appellation

« Commune hospitalière », c'est vraiment le mot approprié. Il soutient entièrement cette interpellation.

Monsieur le Bourgmestre-Président donne lecture de la réponse suivante :

De heer burgemeester-voorzitter geeft lezing van de volgende antwoord :

Le Collège a pris connaissance avec intérêt de votre interpellation qui s'inscrit dans le cadre de la campagne « Communes hospitalières », par laquelle vous nous faites part de votre souhait de voir la commune prendre des engagements forts en matière de migration et de cohésion sociale.

D'emblée, il faut que vous sachiez qu'en matière d'accueil des migrants, le Collège est très actif, et n'a pas attendu d'être l'objet d'une interpellation des habitants pour développer des actions de sensibilisation en vue de briser les stéréotypes et les préjugés dont font l'objet les migrants :

- L'engagement d'un « chargé de projets en matière de relations interculturelles et primo-arrivants » au service de Prévention, qui a organisé des actions de sensibilisation à la diversité auprès de différents publics, avec un focus sur les enseignants et les élèves anderlechtois. Des promenades interculturelles visant à expliquer les dynamiques socio-économiques et culturelles du quartier de Cureghem sont organisées également, ainsi que des séances de sensibilisation ex-cathedra, notamment sur la situations des Roms à Anderlecht.*
- Le développement et la mise à disposition du citoyen de l'application Curegame. Cette application mobile téléchargeable gratuitement sur smartphone ou tablette a pour objectif de sensibiliser les Anderlechtois aux parcours migratoires dans le but de déconstruire les stéréotypes sur les personnes migrantes.*
- Le projet « Diversité Convictionnelle », destiné aux élèves des écoles primaires, consiste à organiser des visites des différents lieux de cultes à Anderlecht et des animations de sensibilisation à la diversité dans les écoles.*
- L'organisation d'animations dans les classes de secondaire en rapport avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les frontières, l'organisation de concerts avec des musiciens réfugiés, l'organisation d'expositions d'œuvres d'artistes réfugiés, des expositions photographiques sur les frontières et les migrants.*
- La programmation du spectacle : "Les Inouïs" qui fait entrer les participants dans les conditions de vie et la peau d'un migrant en plein voyage vers l'Europe.*

- *L'organisation d'ateliers d'écriture sur la question d'identité avec des primo-arrivantes apprenant le français (FLE) de diverses associations.*
- *L'opportunité offerte aux associations qui viennent en aide aux étrangers primo-arrivants de participer au Conseil Consultatif de la Solidarité internationale et de répondre aux appels à projets.*

D'autre part, pas mal d'actions, en vue d'améliorer l'accueil et la participation des migrants sont développées :

- *L'accompagnement des primo-arrivants dans leurs démarches scolaires et administratives par des travailleurs sociaux de rue, psychologues et assistants sociaux du service « Prévention ». Depuis le 15/1/2018, une cellule de médiation interculturelle a été créée pour faciliter les interactions avec les usagers et les aider dans leurs démarches. Une collaboration étroite a été développée entre le médiateur interculturel et les services du CPAS.*
- *L'organisation de classes DASPA à l'Institut Marius Renard. Un éducateur spécialisé et un médiateur sont dédiés à ces classes. Si les familles éprouvent des difficultés à payer certains frais scolaires, ceux-ci sont pris en charge soit par le CPAS, soit par le fonds social de l'école. Les MENA peuvent bénéficier d'une aide financière spécifique du CPAS, et d'une prise en charge des frais scolaires jusqu'à la fin de leur scolarité.*
- *Le dispositif de l'Antenne scolaire assure un suivi de tous les élèves quelque soit leur statut.*
- *Le service de l'Emploi a édité un guide "A la recherche d'un emploi", au sein duquel sont répertoriés les partenaires emploi et les asbl qui dispensent des cours de Français et/ou d'alphabétisation, et a participé à la 1ère soirée de l'entrepreneuriat des migrants.*
- *Le CPAS d'Anderlecht organise un parcours d'intégration pour favoriser l'intégration des migrants. D'autre part, il collabore activement avec le Centre Poincaré du Samu social destiné aux sans-abri.*
- *Enfin, dans le cadre de la Semaine de la Démocratie Locale et de l'exposition-événement « Anderlecht Demain », une cinquantaine de citoyens et de professionnels anderlechtois se sont réunis autour de 3 tables-rondes afin de débattre sur la question "Que pourrait faire l'administration communale pour améliorer l'accueil, l'intégration et la participation des primo-arrivants à Anderlecht?", dans le but de soumettre des recommandations aux membres du*

Collège présents. Pas moins de 41 recommandations ont été dégagées en vue de favoriser la participation des primo-arrivants à la vie locale. Le Collège a proposé de répondre à ces recommandations en mettant à disposition et en aménageant un bâtiment qui accueillera le projet « Maison des Voyageurs ». Ce projet agit pour un « mieux vivre ensemble » en créant du lien entre les personnes d'ici et d'ailleurs. Il a pour objectifs de susciter la rencontre, de valoriser les savoirs culturels et d'inviter au dialogue pour faciliter la compréhension de l'Autre. La « Maison des Voyageurs », qui se situera au 145 de l'Avenue de Scheut, constituera un projet culturel dont les fondements sont l'interculturel, un espace de dialogue, un lieu de formation, un espace de réflexion, un lieu d'accompagnement et de passage.

L'interpellation des habitants contient soixante points : des choses déjà faites, des choses pour lesquelles le Collège estime être plus loin que ce que les habitants demandent, mais aussi des points qui concernent les autres niveaux de pouvoir. Il faudrait donc lister dans ces différents points, ceux sur lesquels la Commune devrait pouvoir avancer. Soyez donc assurés que l'engagement de votre commune à améliorer l'information et l'accueil des personnes migrantes, quel que soit leur statut, est déjà une réalité.